



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 28 novembre 2017 — N° 298

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Girard (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire du Service d'intégration au travail de la Mauricie.

M. Cousineau (Bertrand) fait une déclaration afin de féliciter l'entreprise Le Patriote de Sainte-Agathe, gagnante d'un félix au Gala de l'ADISQ.

M. Auger (Champlain) fait une déclaration afin de souligner le 350^e anniversaire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de souligner la tenue du 20^e dîner spaghetti de Noël des Chevaliers de Colomb du conseil de Bernières–Saint-Nicolas n° 9896.

M. Nadeau-Dubois (Gouin) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de la Société de développement environnemental de Rosemont.

28 novembre 2017

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Louise Labbé pour son engagement bénévole.

M. Tanguay (LaFontaine) fait une déclaration afin de rendre un hommage posthume à l'adjutant Claude Gauthier, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

M. Leclair (Beauharnois) fait une déclaration afin de féliciter l'entreprise Valspec inc., gagnante d'un félix au Gala de l'ADISQ.

À 13 h 49, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 heures.

28 novembre 2017

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. François Aquin, ancien député de Dorion.

Dépôts de documents

M. Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, au nom de M. Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, dépose :

L'Entente concernant la conservation et la mise en valeur du saumon atlantique de la rivière Natashquan et de ses affluents entre le gouvernement du Québec et le Conseil des Montagnais de Natashquan.

(Dépôt n° 3844-20171128)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 19 octobre 2017 par M. Bonnardel (Granby) concernant la prestation de décès pour tous;

(Dépôt n° 3845-20171128)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 24 octobre 2017 par M. Jolin-Barrette (Borduas) concernant des mesures visant à diminuer les rejets de matières polluantes dans la rivière Richelieu;

(Dépôt n° 3846-20171128)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 9 novembre 2017 par M. Jolin-Barrette (Borduas) concernant l'accessibilité aux antécédents médicaux de la famille biologique des personnes adoptées;

(Dépôt n° 3847-20171128)

La réponse à la question écrite n° 270 concernant l'état de la chaussée de l'autoroute 30 dans le secteur Sorel-Tracy, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 25 octobre 2017 par M. Rochon (Richelieu);

(Dépôt n° 3848-20171128)

28 novembre 2017

La réponse à la question écrite n° 274 concernant les effets de la démographie croissante de la circonscription de Mirabel et certains enjeux spécifiques à la région des Laurentides, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 1^{er} novembre 2017 par Mme D'Amours (Mirabel).

(Dépôt n° 3849-20171128)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 22 novembre 2017, que lui a adressée M. Marc Garneau, ministre fédéral des Transports, en réponse à la motion adoptée par l'Assemblée le 22 novembre 2017, concernant la directive de Transports Canada.

(Dépôt n° 3850-20171128)

Dépôts de rapports de commissions

M. Ouellette (Chomedey), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 23 novembre 2017, a procédé à l'élection à la présidence de la Commission.

(Dépôt n° 3851-20171128)

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, les 16, 21, 22 et 23 novembre 2017, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 151, Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur.

(Dépôt n° 3852-20171128)

28 novembre 2017

M. Bernier (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 10 mai et 26 octobre ainsi que les 1^{er}, 2, 7, 8, 9, 14, 15, 21 et 22 novembre 2017, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 3853-20171128)

M. Auger (Champlain), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 23 novembre 2017, a procédé à l'élection à la présidence de la Commission.

(Dépôt n° 3854-20171128)

Dépôts de pétitions

M. Nadeau-Dubois (Gouin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 419 citoyens et citoyennes du Québec, concernant un réinvestissement dans les organismes culturels.

(Dépôt n° 3855-20171128)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande d'intervention portant sur une violation de droit ou de privilège de M. Bérubé, leader de l'opposition officielle. Cette demande fait suite au dépôt du rapport du Vérificateur général du Québec de l'automne 2017, concernant la vente d'immeubles par la Société québécoise des infrastructures.

28 novembre 2017

Dans son avis, le leader de l'opposition officielle allègue que M. Marc-André Fortier, président et directeur général de la Société immobilière du Québec de 2003 à 2008, aurait commis un outrage au Parlement le 13 juin 2007, en rendant un témoignage faux ou incomplet devant la Commission des finances publiques lors de l'étude des crédits du ministère des services gouvernementaux.

M. le président prend la question en délibéré.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Couillard, premier ministre, dépose :

Un livre intitulé *150 ans de petites et grandes révolutions – Parti libéral du Québec*.

(Dépôt n° 3856-20171128)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) dépose :

Une liasse de communiqués de presse concernant le financement des organismes communautaires.

(Dépôt n° 3857-20171128)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Couillard, premier ministre, conjointement avec M. Lisée, chef de l'opposition officielle, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et M. Sklavounos (Laurier-Dorion), propose :

28 novembre 2017

QUE l'Assemblée nationale souligne les accomplissements et performances remarquables du joueur de soccer professionnel M. Patrice Bernier, et ce, tant sur le terrain qu'en dehors de celui-ci;

QU'elle reconnaisse le leadership et la persévérance dont cet athlète de haut niveau a fait preuve tout au long de sa carrière;

QU'enfin, l'Assemblée nationale lui rende hommage pour sa longue carrière.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Spénard (Beauce-Nord), M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé) et M. Surprenant (Groulx), présente une motion concernant la publication des notes produites par Mme Karine Martel en lien avec le diagnostic organisationnel concernant la Sûreté du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Spénard (Beauce-Nord), conjointement avec M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé) et M. Surprenant (Groulx), présente une motion concernant le rapport préliminaire sur la démarche d'amélioration au service de la vérification de l'Unité permanente anticorruption; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), conjointement avec Mme Fournier (Marie-Victorin), Mme Lavallée (Repentigny), M. Lelièvre (Gaspé) et M. Surprenant (Groulx), propose :

28 novembre 2017

QUE l'Assemblée nationale souligne le début des travaux au Québec de la Commission d'enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées;

QU'elle reconnaisse l'importance de cette enquête et qu'elle assure son soutien aux femmes et aux familles autochtones ainsi qu'aux membres de la Commission d'enquête;

QU'elle rappelle le travail important accompli parallèlement par la Commission d'enquête québécoise sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès, afin de remédier à toute forme de violence, de discrimination systémique et de traitements différents qui pourraient exister à l'égard des Autochtones;

QUE l'Assemblée nationale demande à la Commission des relations avec les citoyens de déposer rapidement son rapport sur les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale afin de contribuer au travail de la Commission d'enquête sur les femmes et les filles assassinées.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 152, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine du travail afin principalement de donner suite à certaines recommandations de la Commission Charbonneau, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 16 et 17 janvier 2018, à la salle Louis-Hippolyte-LaFontaine;

28 novembre 2017

QU'à cette fin, la Commission entend les organismes suivants :

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Fédération des chambres de commerce du Québec
Conseil du patronat du Québec
Mme Diane Lemieux, présidente-directrice générale de la Commission de la construction du Québec
Association des entrepreneurs en construction du Québec
Association de la construction du Québec
Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec
Conseil provincial du Québec des métiers de la construction – International
Syndicat québécois de la construction
Comité ad hoc pour la défense des droits des femmes dans la construction
FTQ-Construction
CSD-Construction
CSN-Construction
Corporation des maîtres électriciens du Québec
Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle et 7 minutes pour le deuxième groupe d'opposition;

28 novembre 2017

QUE la ministre responsable du Travail soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Conformément à l'article 186 du Règlement, Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE soit révoqué l'ordre de renvoi du projet de loi d'intérêt privé n° 233, Loi concernant un immeuble situé sur le boulevard Décarie à Montréal, à la Commission de la santé et des services sociaux et prévoyant que le ministre de la Santé et des Services sociaux en soit membre.

La motion est adoptée.

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE le projet de loi d'intérêt privé n° 233, Loi concernant un immeuble situé sur le boulevard Décarie à Montréal, soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

28 novembre 2017

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 149, Loi bonifiant le régime de rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite.
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 154, Loi mettant en œuvre certaines recommandations du rapport du comité de la rémunération des juges pour la période 2016-2019;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 143, Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 135, Loi renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce, dans l'ordre ci-après indiqué : le projet de loi n° 224, Loi concernant le morcellement d'un lot situé en partie dans l'aire de protection de la maison Louis-Degneau (anciennement maison Prévost) et dans l'aire de protection de la maison de Saint-Hubert (anciennement maison des Sœurs-du-Sacré-Cœur-de-Jésus); le projet de loi n° 234, Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce, dans l'ordre ci-après indiqué : le projet de loi n° 230, Loi concernant la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins; le projet de loi n° 233, Loi concernant un immeuble situé sur le boulevard Décarie à Montréal.

28 novembre 2017

M. Ouimet, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin de discuter du rapport relatif au suivi des transactions foncières agricoles transmis par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à la suite des recommandations du rapport de la Commission portant sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles.

AFFAIRES DU JOUR

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 29 novembre 2017, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 15 h 20, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 29 novembre 2017, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON